



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Jocelyn GHÉSELLE, M. Laurent BUISINE, M. Dominique DHENNIN, Mme Céline LEJOSNE, M. Éric BOCQUET, Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Didier DAMIDE, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Louissette MAILLY, M. Jean-Michel CARPENTIER, M. Philippe BIRO, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Yves LEFRANCQ, Mme Catherine HAEYAERT, M. le Secrétaire général

Ont donné Pouvoir : Mme Blandine MORTREUX à M. Jocelyn GHÉSELLE, Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE

Absents : Mme Monique CORNILLE

Secrétaire de séance : Mme Céline LEJOSNE

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour la séance. Mme Blandine MORTREUX donne Pouvoir à M. Jocelyn GHÉSELLE, Mme Vanessa LESAFFRE donne Pouvoir à M. Didier DAMIDE.

Monsieur le Maire informe que Mme Monique CORNILLE vient de le contacter afin de s'excuser de ne pas pouvoir être présente car étant souffrante.

Mme Céline LEJOSNE est désignée Secrétaire de séance.

II. Approbation des Procès-verbaux des séances du 7 février 2025 et du 27 février 2025

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-verbal de la séance du 7 février 2025.

Le Procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

Le Procès-verbal est approuvé.

III. Points sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire fait état qu'il n'y a pas eu de décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

IV. Informations diverses

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle Friterie sera présente sur la Commune à la même place que l'ancienne. Une Convention a été signée entre la Collectivité et le gérant qui a été reçu en Mairie. L'ancienne Friterie sera retirée très prochainement. Le nouveau commerçant s'installera au début du mois de mai.

2) Monsieur le Maire annonce que les plantations du lotissement Loger Habitat seront exécutées par le Bailleur, qui s'était engagé à replanter ce qu'il avait lui-même retiré l'année dernière, durant le mois d'avril. Pour rappel, le retrait des précédentes essences avait été opéré par le Bailleur afin de solutionner le problème de désordres sur la voirie et les trottoirs (soulèvement du macadam dû aux essences non-adaptées).

3) Monsieur le Maire souhaite informer l'Assemblée que le courrier qu'il avait adressé au Président Directeur Général de la Poste suite à la rencontre en Mairie de ses collègues, a trouvé réponse. Dans le même esprit que la dernière séance où Monsieur le Maire avait fait lecture du courrier adressé à Monsieur Wahl, il souhaite ici donner lecture de la réponse du PDG.

« Monsieur le Maire, par votre courrier du 26 février dernier vous avez souhaité me faire part de vos réflexions quand au positionnement de la Banque Postale sur la question de la dette publique française je vous en remercie. J'ai demandé au Président du Directoire de la Banque Postale de vous apporter une réponse précise et circonstanciée.

Dans l'attente je vous exprime tous mes remerciements pour l'hommage que vous rendez aux résultats du groupe obtenus grâce au travail et à l'engagement exemplaires des postières et de postiers dans le contexte de l'attrition brutale du courrier à laquelle nous sommes confrontés. Je vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Monsieur le Maire assure ainsi prendre acte de cette réponse et attendre au nom de la Commune la réponse du Directoire de la Banque Postale.

4) Monsieur le Maire évoque maintenant un autre courrier qu'il avait adressé à l'entreprise CABRE et qu'il avait lut au Conseil Municipal lors de la dernière séance et qui a également trouvé réponse. Monsieur le Maire précise qu'avant cette réponse écrite, le Président de l'entreprise a contacté la Commune par téléphone pour s'engager à reprogrammer l'intervention, la Commune lui avait alors

demandé de coucher par écrit cet engagement en envoyant un courrier, Monsieur le Maire en donne ici lecture.

« Monsieur le Maire, je fais suite à votre courrier recommandé reçu le 3 mars 2025, à notre échange téléphonique du 11 mars matin et à votre mail du 11 mars après-midi. J'ai eu l'occasion de vous informer que le groupe que je préside a repris la société CABRE fin septembre 2024 et que si cette reprise n'avait pas eu lieu, la société aurait disparu. Nous avons fait le choix de reprendre la société avec tous ses salariés, tous ses chantiers en cours et tous ses contentieux, mais malheureusement nous en avons découvert beaucoup plus que prévu.

Les premiers mois ont été chaotiques, le départ de certains salariés, les intempéries et la pression sur certains chantiers importants ont fait déraiser les plannings prévisionnels. Je ne peux que déplorer les malfaçons du chantier qui vous concerne, bien antérieures à notre arrivée, et je regrette les multiples reports que vous avez subis. Je vous prie de nous excuser du manque de communication récent, et de ce dernier report dont vous avez subi l'annonce, qui est lié à la mauvaise anticipation par notre encadrement de la charge de travail restante sur des gros chantiers de bailleurs sociaux, couplée avec la réduction de notre potentiel de main d'œuvre qualifiée et de notre encadrement.

Par la présente, je m'engage au nom de la société CABRE à ce que les équipes CABRE réinterviennent sur votre chantier au plus tard début juillet 2025, pour une durée prévisionnelle d'intervention de maximum 10j hors intempéries (peu probables en juillet). La nécessaire coordination avec les autres corps d'état nous conduira à vous préciser notre date d'intervention au moins 1 mois à l'avance. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux. »

Monsieur le Maire informe que la Commune, par prudence, adressera un nouveau courrier dans quelques mois afin de s'assurer que l'engagement n'est pas oublié et qu'il se confirme.

5) *Monsieur le Maire informe également l'Assemblée avoir reçu les responsables de la Trésorerie qui a averti que les tentatives de vol auprès des autorités publiques s'accroissent notamment grâce au RIB. Il convient ainsi de toujours vérifier que les demandes de changement de RIB ne sont pas frauduleuses en rappelant toujours de notre côté les tiers (personnes, entreprises, autres...) avec les contacts que la Commune possède ou peut posséder pour avoir confirmation que cela est bien exacte. Nous nous devons de rester vigilants là-dessus.*

6) *Monsieur le Maire informe également que le Panneau d'information numérique est en panne depuis quelques jours, il sera réparé ce mercredi, engagement pris par l'entreprise prestataire.*

7) *Monsieur le Maire informe par la suite qu'un convoi de tracteurs traversera la Commune le 5 avril prochain. Il s'agit de l'Association Tracteurs en Weppes qui a demandé l'autorisation à la Commune pour effectuer ce passage d'une quinzaine de tracteurs dans le cadre de promouvoir la fête de printemps qui aura lieu les 12 et 13 avril à Beaucamps Ligny. La Commune a donné son accord en précisant le nécessaire respect par le convoi du Code de la Route, de l'intégrité de nos Rond-point qui viennent d'être refaits, mais également de la propreté des axes automobiles.*

8) *Monsieur le Maire informe également que les services voiries de la MEL ont été reçus en Mairie afin de présenter le projet métropolitain de piste cyclable entre le Rond-point de la Poste et celui de Salomé. Il s'agit ici de refaire la chaussée biseauté mais également de créer un espace cyclable. Monsieur le Maire annonce qu'une réunion des Conseillers municipaux aura bientôt lieu pour que l'ensemble des Élus puissent être informés du projet qui fut présenté. La Métropole va mettre en place une enquête publique par la voix d'un questionnaire public pendant tout le mois d'avril, la Commune se chargera de relayer ce questionnaire métropolitain bien évidemment.*

9) *Monsieur le Maire informe également que le Monument aux Morts sera officiellement inauguré le 8 mai 2025 prochain. Celui-ci fut restauré et reposé pleinement l'année dernière, il sera donc inauguré pour l'anniversaire des 80 ans de la capitulation de l'Allemagne Nazie. Monsieur le Maire précise qu'une Commission Culture, Animation et Association étudiera ce projet déjà lancée par la Municipalité afin de parfaire les dispositions d'organisation. La participation des enfants de l'École serait un élément souhaité par la Municipalité afin à la fois de commémorer cette journée nationale mais aussi de faire le parallèle avec la paix actuelle et future qui est un sujet d'actualité important. Une exposition ouverte aurait également lieu en Mairie sur le Monument à l'aide de documents originaux anciens et historiques.*

10) *Monsieur le Maire donne la parole à M. le Secrétaire général. Celui-ci remercie Monsieur le Maire et informe l'Assemblée qu'à partir de l'année 2025, les Communes héritent d'une nouvelle compétence relative à la politique de la petite enfance et s'inscrivant dans le cadre fixé par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ainsi, les Communes se doivent désormais de recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire mais également d'informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents. Après avoir reçu dernièrement la responsable du réseau des assistantes maternelles élaborant des programmes importants sur la Commune et ailleurs dans les Weppes, la Commune de Marquillies est notifiée, à travers ce partenariat déjà existant depuis plusieurs années, comme respectueuse de ces dispositions nouvelles et, selon l'organisme professionnel, déjà au-delà des exigences de la nouveauté juridique puisqu'elle met également en place les dispositions nécessaires au soutien de la qualité des modes d'accueil et de planification du développement de ces mêmes modes.*

11) *M. le Secrétaire général informe également l'Assemblée que, dans le cadre du projet du Groupe scolaire, la plus importante des trois prestations des trois entreprises retenues pour la Phase Diagnostics du projet du Groupe scolaire sera effectuée les 1 et 2 avril prochains afin de mener à bien les obligatoires études de structures, de plomb, d'amiante, de géométries, et de surfaces.*

V. Délibérations

Délibération relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle qu'il est désormais nécessaire, dans le cadre de la restructuration institutionnel de procéder à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que la CCID possède un rôle consultatif sur la mise à jour des bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et bâties de chaque commune qu'il s'agisse de constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes. La CCID se réunit sur convocation du Maire afin de dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, de participer à l'évaluation des propriétés bâties et des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, et de formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le Conseil Municipal ne fait que proposer une liste à l'Administration fiscale qui ensuite sélectionne les membres de la CCID.

NOM ET PRÉNOM	DATE DE N.	ADRESSE POSTALE
DHENNIN Dominique	18/09/1950	114 rue de Verdun
LEFRANCQ Yves	13/03/1963	52 rue du Chemin neuf
HAEYAERT Catherine née BROU	30/03/1974	126 avenue des Peupliers
DELEVALLEE Jean-Pierre	31/01/1956	263 rue de Verdun
ROUSSEL Marie-Pierre née MINET	23/09/1959	473 rue du Touquet
BAILLEUL Bernard	24/09/1950	158 rue du Chemin neuf
DAMIDE Didier	04/10/1960	66 rue du Moisnil
BOUREL Florent	15/03/1973	1065 rue du Moisnil
SECQ Jean-Marc	02/01/1954	198 rue du Touquet
LEMICHEZ Marc	28/06/1967	197 rue du Touquet
MERVEILLE Jacques	18/10/1957	504 rue de la Ferme des Mottes
CARON Véronique	12/06/1974	40 rue Boris Vian
PAPEGHIN Pierre	07/02/1957	216 rue du Touquet
WOZNIAC Béatrice	12/03/1963	433 rue du Touquet
RAULT Francis	23/05/1958	42 rue Joliot Curie
WOSTYN Olivier	01/12/1961	662 rue du Moisnil
RIBAILLE Jacques	22/01/1952	153 rue des Ormes
LEJOSNE Céline née FOICHE	06/03/1980	104 avenue des roses
CAPPOEN Jean-Michel	01/03/1959	1271 rue du Moisnil
AUBIN Mireille	15/07/1950	364 rue Joliot Curie
DUPIRE Geneviève née CUVELIER	06/11/1948	235 rue Joliot Curie
DUTOIT Alexis	02/07/1969	138 rue des jardins
CALLIPEL Régine née HALLIEZ	03/11/1946	34 avenue des roses
DEHUT Adeline née GRAS	04/05/1972	199 rue du Moulin

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

Délibération relative à la désignation de la représentation communale au sein de la Mission locale

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la Mission locale des Weppes, la Commune de Marquillies possède le droit à l'information et à l'échange social en tant qu'acteur public, dans le domaine de l'insertion, du projet et de la recherche professionnelle au sein du territoire. Cette même représentation s'incarne à travers la présence d'un Conseiller municipal titulaire et d'un Conseiller municipal suppléant

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter collectivement pour désigner son représentant même si une désignation de sa part n'est véritablement que nécessaire.

Les personnes de

1 - Madame Viviane DELEVALLÉE - titulaire
2 - Madame Marie-Christine DEWAST-DERIDDER - suppléante

sont proposées

M. Damide évoque que le groupe Marquillies Autrement s'abstiendra sur cette proposition afin de laisser la responsabilité du choix des personnes au groupe majoritaire.

Monsieur prend acte de cela.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à 14 voix Pour et 4 Abstentions

Délibération relative à la désignation de la représentation communale au sein du Syndicat intercommunal des animaux errants de Lille et de ses environs

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la restructuration institutionnelle, le Syndicat intercommunal des animaux errants de Lille et de ses environs, la Commune de Marquillies doit également désigner ici un représentant au sien de son Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, dans le même esprit que pour la Mission locale des Weppes, de voter collectivement pour désigner son représentant même si une désignation de sa part n'est véritablement que nécessaire.

Les personnes de

1 - Monsieur Pierre PAPEGHIN - titulaire
2 - Monsieur Éric BOCQUET- suppléant

sont proposées

M. Damide évoque ici également que le groupe Marquillies Autrement s'abstiendra sur cette proposition afin de laisser la responsabilité du choix des personnes au groupe majoritaire.

Monsieur prend acte de cela.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à 14 voix Pour et 4 Abstentions

Délibération relative aux indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, et que cette dépense est obligatoire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de diminuer de 10% les indemnité de tous les Élus ce qui ferait donc, en montant BRUT, pour le Maire : 38.50% soit une indemnité Brute de 1 424.29 € à compter du 7 février 2025, pour les Adjointes : 13.75% soit une indemnité Brute de 508.67 € à compter du 27 février 2025, pour les Conseillers municipaux délégués : 6% soit une indemnité Brute de 221.97 € à compter du 27 février 2025. Soit un montant global de 5 299.46 € mensuel.

M. Damide expose que le groupe prend note du souhait de diminuer les indemnités de 10%, et que l'impact est tout de même à plus 8% compte tenu du nombre d'Élus indemnisés. Il indique que le groupe Marquillies Autrement s'abstiendra sur cette proposition.

Monsieur prend acte de cela.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à 14 voix Pour et 4 Abstentions

Délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter un Agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le secteur technique particulièrement sur l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Monsieur le Maire précise que cette période d'accroissement d'activité correspond à la Haute saison et qu'il convient de préparer en avance le recrutement d'un Agent en soutien au Service technique pour un contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

Délibération relative à la Convention MEL télécommande mal-voyants

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la possibilité pour la Commune de conventionner avec l'intercommunalité afin de donner la possibilité aux habitants de la Commune mal-voyants ou aveugles de se rendre détenteur d'une télécommande permettant d'indiquer par signal sonore les changements des feux tricolores situés sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Maire précise que le conventionnement donnera naissance à un registre des bénéficiaires de ces équipements qui sera à la charge de la Commune dans l'aspect de gestion. Il précise également que si la Commune ne possède pas feu tricolores, cette disposition peut être pourtant bien évidemment utiles aux concitoyens mal-voyants ou aveugles se déplaçant sur le territoire de la Métropole où se trouvent ce type de feux.

M. Damide demande si un coût financier est à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas le cas, la MEL prend en charge le coût intégralement.

M. Damide demande si une communication sera faite auprès des habitants pour cette nouveauté ?

Monsieur le Maire répond que cela est en effet prévu lorsque la Convention sera signée par la MEL si le Conseil Municipal autorise d'abord le Maire à signer celle-ci.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

Délibération relative au Séjour des Ados 2025

Monsieur le Maire souligne le projet municipal de proposer, pour la deuxième édition, un séjour de vacances pour les jeunes de la Commune. Il donne la parole à Mme Lejosne.

Mme Lejosne expose, qu'en effet, la Commune souhaite reproposez cette année pour la deuxième fois le Séjour des Ados. Cette fois-ci, le séjour est à Flaine en Haute-Savoie au cœur d'un complexe UCPA réputé pour l'organisation de voyage en montagne et dans l'élaboration d'activités ayant un lien avec ce type de milieu. Elle précise que le séjour aurait lieu du 7 au 13 juillet 2025 avec un coût de 630 € ramené à 300 € pour les familles, donc une participation de 330 € pour la Commune ce qui n'est clairement pas négligeable.

Elle souligne également que les familles peuvent consulter le CCAS si elles souhaitent être accompagnées et que la CAF permet aussi un accompagnement avec le Pass Colo, et que la Commune prendra également les chèques vacances.

M. Damide demande combine de place sont ouvertes.

Mme Lejosne répond qu'il y a 20 places.

Mme Delevallée ajoute qu'il y a à ce jour 8 inscriptions.

Mme Lejosne ajoute également que les inscriptions vont jusqu'au 11 avril.

Monsieur le Maire demande si le séjour est bien maintenu par la Commune si toutes les places ne sont pas prises.

Mme Delevallée répond que la Commune maintien en effet quelques soit le nombre d'inscrits.

Monsieur le Maire exprime que ce séjour est un beau projet pour la Commune et pour ses jeunes. Il précise que le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le prix fixés pour les familles et pour la définition des moyens de paiement ici proposés : chèques en une ou trois fois.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

Délibération relative au Bulletin Municipal de la Commune

Monsieur le Maire expose, dans le cadre de sa déclaration du 7 février 2025, son souhait de proposer à l'Assemblée de voir le Bulletin Municipal repensé.

Si la rédaction et la construction générale reste une prérogative de la majorité municipale, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil tout entier puisse avoir la possibilité de voter ce projet dans le cadre de la politique de communication de la Commune. Le Bulletin Municipal jouant au sein de celle-ci un rôle majeur.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait été abordé par lui-même lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal le 7 février dernier. Tout d'abord sur la forme, il est proposé de changer de nom pour « MARQUILLIES.COMM' » afin de moderniser, de rendre le document plus identifiable, et d'y apporter une touche faisant écho avec l'ère du numérique.

Il continue en parlant également d'une fréquence plus régulière s'incarnant tous les deux mois environ à l'exception des mois d'été pour des raisons du ralentissement des établissements d'édition lors de

période estivale, ce qui est naturel. Sur le fond également, une approche mois rétrospective et d'avantage informative. Il ajoute que l'ouverture à l'expression des différents groupes formants le Conseil Municipal sera maintenue.

Monsieur le Maire exprime aussi, sur le plan de l'ouverture, la volonté de permettre aux Associations locales de s'exprimer deux par deux. Pour cette nouvelle édition, le Cercle Historique de Marquillies et l'APE débuteraient ainsi. Il souligne aussi la volonté d'ouvrir un espace d'expression citoyenne, ouvert à des habitants souhaitant s'exprimer sur un sujet d'intérêt général et collectif. Pour ce mois-ci, un agriculteur de Marquillies à proposer une tribune à la rencontre du monde agricole pour décrire la réalité de l'agriculteur à Marquillies. Ce texte est très bien écrit et participe à une meilleure compréhension entre les personnes sur un sujet parfois peu connu. Il insiste sur le caractère d'intérêt général de la tribune, ce n'est pas là un espace politique ou personnel, Environnement, Logement, Éducation, tous les sujets sont possibles.

Monsieur le Maire ajoute que dans cette première édition pensée, sera présent un article important sur le projet métropolitain discuté plus tôt en séance sur la piste cyclable. Le questionnaire sera dans l'article sous les deux formes d'un lien d'u site à copier et d'un QR CODE à scanner. La MEL centralisera les données récupérées par ce questionnaire et organisera en lien avec la Commune une restitution publique courant juin. Le chantier devrait commencer deuxième semestre de cette année, pour 6, 7 mois, environ 700 000 € et près de 3.5 km. Tout est mit en place pour informer, rendre compte, et faire participer les citoyens.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

Délibération relative à la désignation de la représentation communale au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une Commission métropolitaine chargée d'évaluer les transferts.

Monsieur le Maire expose que cette commission est une des conséquences de la Loi Chevènement lors du regroupement des intercommunalités. Des équipements intercommunaux ce sont donc vus transférés à la MEL, et représentent des coûts. La Commission évalue ainsi les coûts de ces transferts entre les Communes ou les intercommunalités passées et la MEL.

Cette Commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des Communes au Conseil Métropolitain. Faisant partie de cette commission précédemment, il propose à l'Assemblée de le désigner à nouveau pour représenter la Commune au sein de cet organe.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

VI. Questions diverses

Monsieur le Maire fait état de l'absence, pour la présente séance, de questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe avant la fin de séance que le vote du Budget de la Commune aura lieu le 11 avril prochain, il souhaite le partager maintenant aux Conseillers car c'est une période de vacances scolaires ce qui peut rendre par moment des Conseillers légitimement indisponibles.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le déroulement de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h42

Fait à Marquillies, le 12 Avril 2025

La Secrétaire de séance :



Céline LEJOSNE

Le Maire :



Éric BOCQUET



COMMUNE DE MARQUILLIES

FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil Municipal
Séance du 24 mars 2025

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur BIRO Philippe	
Monsieur BOCQUET Éric	
Monsieur BUISINE Laurent	
Monsieur CARPENTIER Jean-Michel	
Madame CORNILLE Monique	
Monsieur DAMIDE Didier	
Monsieur DEFECHEUREUX Sébastien	
Madame DELEVALLÉE Viviane	
Madame DEWAST-DERIDDER Marie-Christine	
Monsieur DHENNIN Dominique	
Monsieur GHÉSELLE Jocelyn	
Madame HAEYAERT Catherine	
Monsieur LEFRANCQ Yves	
Madame LEJOSNE Céline	
Madame LESAFFRE Vanessa	
Madame MAILLY Louissette	
Madame MORTREUX Blandine	
Monsieur PAPEGHIN Pierre	
Madame ROLAND Anne-Katy	

Le Conseiller ayant procuration doit inscrire la mention « PO » et signer à la place du Conseiller mandant.

